



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} avril 2024

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 1,4 %

SALAIRES DE BASE à partir du 01/04/2024

	37.20'	38	39	40
cat. I	18,1840	17,8650	17,4070	16,9720
cat. II	17,7000	17,3900	16,9440	16,5200
cat. III	17,2370	16,9350	16,5000	16,0880
cat. IV	16,7200	16,4270	16,0050	15,6050
Cat. V	16,1920	15,9070	15,5000	15,1120

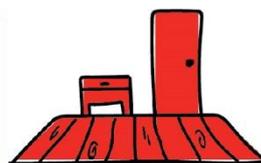
N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.



Bois et ameublement

CP 126

